

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 novembre 2011

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

11.117/D DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2011

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'inscrire en décision modificative n°2 au Budget primitif 2011 les transferts de crédits et inscriptions nouvelles suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION		LIBELLE DE LA DEPENSE		Montants
20	205		acquisition d'une licence IV projet d'aménagement de l'Ile	12 000,00 €
21	2 158	652	crédits complémentaires pour l'acquisition d'illuminations de Noël	25 000,00 €
21	2183	266	contrôle d'accès salle des fêtes	6 666,50 €
total chap 21				31 666,50 €
23	2 313	652	travaux et grosses réparations sur bâtiments	-6 666,50 €
23	2313	11342	travaux sur la toiture de l'école Vigne des Champs	-67 000,00 €
total chap 23				-73 666,50 €
PROG006	2031	11354	poursuite des études de réhabilitation et fermetures des Parcs	25 000,00 €
PROG006	2121	12552	acquisition d'arbres	8 000,00 €
total PROG006				33 000,00 €
PROG014	2313	12485	travaux de réhabilitation du Musée	9 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				12 000,00 €

11.117/D DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIN CIPAL 2011

RECETTES

IMPUTATION			LIBELLE DE LA RECETTE	Montants
	021	2605	prélèvement de la section de fonctionnement	106 762,00 €
16	1641	5242	besoin d'emprunt	-94 762,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				12 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENTDEPENSES

IMPUTATION			LIBELLE DE LA DEPENSE	Montants
012			rémunérations	-130 000,00 €
65			indemnités élus	11 900,00 €
65	654	186	admissions en non valeur - complément	11 338,00 €
Total chapitre 65				23 238,00 €
	023	2604	virement à la section d'investissement	106 762,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				0,00 €

28 Voix Pour, 6 Abstentions

11.118/DB AMENAGEMENT DU SITE DE LA PEUPLERAIE - DEMANDE DE SUBVENTION

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** le projet d'aménagement du site de la Peupleraie tel qu'il résulte de l'étude conjointe menée par la Société VEGETUDE et l'Atelier Aline le Cœur.

ARTICLE 2 : **S'ENGAGE** à maintenir l'inscription du terrain d'opération en Zone N1 et espaces boisés classés (pour partie) au PLU de Brunoy en vigueur.

ARTICLE 3 : **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 4 : **S'ENGAGE** à inscrire au budget communal les coûts nécessaires et suffisants d'entretien de cet aménagement.

ARTICLE 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de permis d'aménager ainsi qu'à signer tout document y afférent.

REPORTEE

11.119/DB MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS COMMUNALES PREVUES AU CONTRAT DE BASSIN DE LA VALLEE DE L'YERRES AVAL ET DU REVEILLON - DEMANDE DE SUBVENTIONS

ARTICLE 1^{er} : SOLLICITE l'attribution et le versement de subventions au taux maximum de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Ile de France et du Conseil Général de l'Essonne pour les opérations à réaliser par la Ville de Brunoy découlant des enjeux et des objectifs indiqués au contrat de bassin de la Vallée de l'Yerres aval et du Réveillon.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer les dossiers de demande de subventions ci-dessus rappelés et tout document s'y rapportant.

UNANIMITE

11.120/DC RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 10.113/DC RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE A LA SOCIETE ICF LA SABLIERE - OPERATION SISE 2TER ET 4 ROUTE DE BRIE

ARTICLE 1^{er} : DIT que la délibération n° 10.113/DC est rapportée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants à ladite subvention d'un montant de 44 000 € inscrits au budget de la Ville seront supprimés.

UNANIMITE

11.121/DH DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE AU TITRE DE L'AIDE AUX MUSEES DE FRANCE

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour l'ensemble des opérations menées par le musée municipal en 2012 au titre de la conservation préventive et de la restauration des collections et à signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget primitif 2012.

UNANIMITE

11.122/DP PASSATION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHE N° 9-010 RELATIF A L'ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR ET DES RISQUES ANNEXES

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet d'avenant n°2 au marché public n°09-010, relatif à l'assurance des véhicules à moteur, annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Brunoy et la société SMACL.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

11.122/DP PASSATION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 9-010 RELATIF A L'ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR ET DES RISQUES ANNEXES

ARTICLE 2:

La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la ville de Brunoy, Exercice 2012 et suivants.

UNANIMITE

11.123/DP CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LOCATION ET D'EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE TEMPORAIRE

ARTICLE 1^{er}: **APPROUVE** le choix de la société EUROPEAN PARTNER, sise 339 Rue d'Orchies, 59310 LANDAS, en tant que délégataire du service public de location et d'exploitation d'une patinoire synthétique temporaire.

ARTICLE 2: **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public, conclu pour la durée allant du 14 décembre 2011 au 3 janvier 2012.

ARTICLE 3: **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat susvisé ainsi que tous documents s'y rapportant.

UNANIMITE

11.124/D ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES ANNEES 2000 A 2011

ARTICLE 1^{er}: **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les titres figurant ci-dessous pour un montant total de **15 837,46 €**.

ANNEE	MONTANT
2000	635,99 €
2001	972,09 €
2002	2 358,95 €
2003	620,21 €
2004	407,78 €
2005	111,35 €
2006	500,08 €
2007	4 307,83 €
2008	2 058,80 €
2009	2 437,26 €
2010	1 312,46 €
2011	114,66 €
TOTAL	15 837,46 €

ARTICLE 2: **DIT** que la dépense est inscrite à l'imputation 654-01 du budget de l'exercice en cours.

UNANIMITE

**11.125/DV DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET
INFORMATION JEUNESSE**

ARTICLE 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne, une subvention au titre de l'appel à projet Information Jeunesse et à signer les documents s'y rapportant.

ARTICLE 2 : **DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2011.

27 Voix Pour, 8 Abstentions

Fait à BRUNOY, le 18 novembre 2011